



N°3680
Entrée le 20.02.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 20.02.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

À l'occasion de la visite du commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, au Luxembourg le 6 février 2026, une collaboration entre le Grand-Duché et l'agence onusienne a été annoncée, notamment en matière de digitalisation des archives de l'UNRWA et de cybersécurité. Selon plusieurs articles de presse, le Luxembourg soutient déjà financièrement la digitalisation de ces archives, dans le cadre d'un projet visant à préserver l'identité et les droits des réfugiés palestiniens.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

- Monsieur le ministre peut-il préciser les modalités concrètes de la collaboration luxembourgeoise avec l'UNRWA concernant la digitalisation de ses archives ? Quelles sont les missions et responsabilités partagées de cette collaboration ? Quelles sont les échéances envisagées et les pays ou institutions partenaires impliqués ?
- Quel est le rôle du Luxembourg dans la chaîne de traitement des données (numérisation, analyse, stockage, sécurisation) ? De quelles catégories de données s'agit-il concrètement ? Quelles garanties sont prévues pour la protection des données personnelles, la souveraineté des réfugiés concernés et la conformité avec le droit européen relatif à la protection des données ?
- À ce stade, dans le cadre du projet de digitalisation des archives de l'UNRWA, ces archives numérisées sont-elles destinées à être hébergées ou gérées, entièrement ou en partie, au Luxembourg, notamment via des infrastructures ou des partenariats relevant du concept de « data embassy » ou d'autres dispositifs de souveraineté numérique développés par le Luxembourg ? Ce projet de digitalisation des archives de l'UNRWA s'inscrit-il dans le cadre de la stratégie nationale des données et, le cas échéant, au titre des instruments relatifs à la souveraineté des données ou à la préservation de la mémoire numérique ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Yves Cruchten
Député